

## Point-justice en visioconférence

France Services Beaugency  
France Services Beaune-la-Rolande  
France Services Bellegarde  
France Services Boynes  
Espace Services Publics Briare  
France Services Châtillon-Coligny  
France Services Chilleurs-aux-Bois  
France Services Ferrières-en-Gâtinais  
France Services Gien  
France Services Greneville-en-Beauce  
Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité La Ferté-Saint-Aubin  
France Services Itinérant les Loges  
France Services Lorris  
France Services Malesherbes  
France Services Meung-sur-Loire  
France Services Montargis  
France Services Outarville  
France Services Patay  
France Services Pithiviers  
Espace Services Publics Itinérant Portes de Sologne  
Espace Services Publics Puisseaux  
France Services Saint-Jean-de-la-Ruelle  
France Services Sermaises  
France Services Sully-sur-Loire

## Autres point-justice

Tribunal judiciaire d'Orléans  
Tribunal judiciaire de Montargis  
Mairie de proximité et maison de la réussite de l'Argonne  
Maison de la réussite des Blossières

**Pour prendre rendez-vous dans un des point-justice, contactez la maison de justice et du droit.**

# Maison de justice et du droit d'Orléans

**1 rue Henri Poincaré  
45100 ORLEANS**



 Bolière

# Maison de justice et du droit d'Orléans Humaine & Connectée

**JUSTICE DE PROXIMITÉ  
PERMANENCES JURIDIQUES  
GRATUITES ET  
CONFIDENTIELLES  
INFORMATION SUR VOS DROITS**

Placée sous l'autorité du ministère de la Justice, la maison de justice et du droit a pour mission de permettre à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus rapide et plus compréhensible

## CONTACTEZ-NOUS



02.38.69.01.22



[mjdoorleans@gmail.com](mailto:mjdoorleans@gmail.com)



1 rue Henri Poincaré  
45 100 Orléans

du lundi au vendredi :  
08h45-12h30 / 13h15-17h

## UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE

**Le greffier** assure l'accueil et des permanences d'information et d'orientation sur les procédures judiciaires.

**Le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes** notifie les mesures alternatives aux poursuites, assure les médiations pénales sur demande du procureur de la République. Il réalise des enquêtes sociales rapides et anime des stages en matière pénale (sur convocation).

## RÉSOLUTION AMIABLE DES LITIGES

**Le conciliateur de justice** : Il favorise le traitement amiable des conflits en matière civile. C'est un moyen simple, rapide et gratuit d'obtenir un accord entre les parties.

**Lien Social et Médiation** : Les médiateurs aident à résoudre les conflits en matière civile et familiale (les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h).

**Le délégué du Défenseur des droits** : Il règle notamment les litiges entre l'administration et le particulier, promeut les droits de l'enfant, lutte contre les discriminations (le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

## La prise de rendez-vous est obligatoire pour rencontrer nos intervenants

### INFORMATIONS JURIDIQUES

**CDAD du Loiret** : information juridique sur les procédures judiciaires et en droit du travail / aide à la constitution des dossiers d'aide juridictionnelle

**Familles de France 45** : information sur le droit de la consommation (le lundi de 9h à 12h) / aide à la constitution des dossiers de surendettement (le mardi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h)

**ADIL 45-28** : information juridique sur le droit du logement (le 2ème et le 4ème mardi du mois de 9h à 12h)

**CIDFF du Loiret** : information sur les droits des femmes et des familles (le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h)

### CONSULTATIONS JURIDIQUES

**Consultations gratuites d'avocats** : 2ème et 4ème vendredi du mois de 14h à 17h

**Consultations gratuites de notaires** : le 1er jeudi de chaque mois de 9h à 12h

### AIDE AU NUMERIQUE ET AUX DÉMARCHES JURIDIQUES

**Action Numérique** : accompagnement aux démarches numériques (le 4ème vendredi du mois de 14h à 17h)

**Ecrivain public** : aide à la rédaction de courriers (le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

### AIDE AUX VICTIMES

**AVL45** : Aide les victimes d'infractions pénales en délivrant des informations et en les orientant dans leurs démarches (le 2ème et le 4ème mercredi du mois de 9h à 12h)